

DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE SAINGHIN EN WEPPE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM N° PM/2023/079

**Objet : Mise en place d'une réglementation de stationnement
Occupation du domaine public**

Le Maire de la Commune de SAINGHIN-en-WEPPE,
Vu, le code général des collectivités territoriales,
Vu, le code de la route,
Vu, le code pénal,
Vu, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu, les pouvoirs de police du Maire à qui il appartient de prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité et la commodité de la circulation.

CONSIDERANT, la nécessité d'interdire le stationnement, sur le parking, face au city-stade, rue du onze Novembre à l'occasion de la Journée Développement Durable. Il appartient à l'autorité municipale de prendre toute mesure afin d'assurer la sécurité publique et la commodité des lieux.

ARRETE

Article 1 : Le stationnement de tous les véhicules sera interdit sur le parking, face au city-stade, rue du onze Novembre, le samedi 1er avril 2023 de 08h00 à 12h00 afin de permettre :

- l'installation d'une benne pour la distribution de compost,
- l'exposition des producteurs locaux,
- la vente de poules,
- la vente de miel Sainghinois.

Article 2 : Des barrières seront installées à l'entrée du parking afin d'interdire l'accès au dit parking pendant la période précitée à l'article 1^{er}.

Article 3 : Tout véhicule en infraction ou stationnement illicite sera enlevé et conduit en fourrière aux frais des contrevenants, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le directeur général des services, le commandant de la brigade de gendarmerie de La Bassée, la police municipale de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune

Ampliation du présent arrêté, rendu exécutoire sera transmise à :

- M. le Président de Métropole Européenne de LILLE,
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de la BASSEE,
- La Police Municipale,
- Aux archives municipales



Fait à SAINGHIN-en-WEPPE, le 09 mars 2023

Le Maire,

Matthieu CORBILLON

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Matthieu Corbillon", written over a horizontal line.